

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Objet : Plan de mandat – Attribution d'un marché public – Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un gymnase au Bourg

Rapporteur : P. BERGERET

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de son schéma directeur des équipements sportifs, la Ville de Tassin la Demi-Lune a pour projet la construction d'un nouveau gymnase. Le site retenu pour ce nouveau gymnase a été le fruit d'un dialogue avec les utilisateurs et de partenariat public privé. Implanté au Bourg, il sera utilisable par les associations tassilunoises et par les élèves de l'institution Saint-Joseph. La construction (par le biais d'un bail à construction d'une durée comprise entre 30 et 50 ans, avec possibilité de reconduction) et la gestion de l'équipement seront assurées par la Ville, avec une participation financière annuelle de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) Saint Joseph dont le périmètre sera affiché, selon les coûts définitifs, issus de la consultation.

Une étude de programmation a ainsi été lancée pour recueillir les besoins, étudier l'implantation sur site et définir l'enveloppe prévisionnelle. L'étude a notamment permis de définir la faisabilité d'implanter les fonctions suivantes au sein de l'équipement :

- Un gymnase en dur permettant l'organisation de compétitions au niveau régional ;
- Une salle polyvalente ;
- Les locaux supports (vestiaires, sanitaires, circulations, hall...).

L'enveloppe estimative des travaux, pour l'opération de construction, est de 2 800 000€ H.T.

I- Mode de passation de la consultation

Les honoraires de maîtrise d'œuvre dépassant le seuil de 209 000 € H.T., il a été nécessaire de passer par une procédure formalisée : le concours restreint (dispositions des articles 88 et 89 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics).

II- Déroulement de la procédure

A) Les candidatures

Un avis de concours a été envoyé le 13/02/2017 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (B.O.A.M.P.) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.). Cet avis a été publié le 15/02/2017 au B.O.A.M.P. et le 16/02/2017 au J.O.U.E. (Réf. JOUE : [n°2017/S 033-060046](#)).

Les critères de sélection des candidatures annoncés dans l'avis de concours étaient les suivants :

- Capacités techniques et financières de l'équipe ;
- Références en réalisation d'opérations similaires, en particulier en matière d'équipements sportifs couverts ;
- Présentation de références sous forme graphique ;
- Compétences des membres de l'équipe (cohérence et complémentarité) et lettre de motivation.

Soixante-trois (63) candidatures ont été reçues dans les délais impartis, avant les date et heure limites de réception des plis fixées au lundi 20/03/2017 à 12h00 (confère liste en annexe).

Le jeudi 13/04/2017, la Commission de Jury s'est réunie et a procédé à l'ouverture des candidatures.

Les dossiers remis par chaque équipe de maîtrise d'œuvre concourante ont fait l'objet d'une étude particulière par les services techniques et le cabinet ARCHIPROGRAMME selon les critères définis dans l'avis de concours.

A l'issue de cette étude, trois équipes de maîtrise d'œuvre ont été sélectionnées lors du jury de concours du jeudi 13/04/2017 :

- Equipe NICOLAS C. GUILLOT / SLETEC / éEGENIE / ACOUPHEN (équipe n°4).
- Equipe COMPOSITE / TPF INGENIERIE (équipe n°20).
- Equipe LINK ARCHITECTES ASSOCIES / SARL DOUCERAIN DELZIANI ARCHITECTES / CABINET DENIZOU / NICOLAS INGENIERIE / GENIE ACOUSTIQUE / BATISERF / B INGENIERIE (équipe n°30).

Le dossier de consultation, adressé le 24/04/2017 aux trois équipes retenues, comprenait :

- L'avis d'appel public à la concurrence ;
- Le règlement de concours ;
- L'acte d'engagement et ses quatre annexes (annexe 1- Missions et répartition des honoraires / annexe 2- Sous-traitance / annexe 3- Désignation des co-traitants et répartition des prestations / annexe 4- Mission du mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières et son annexe (annexe 1- Contenu des éléments de mission) ;
- L'étude géotechnique préalable ;
- Le programme technique livre I ;
- Le programme technique livre II ;
- Le programme fonctionnel ;
- Le plan de situation ;
- Le plan autocad ;

- Le plan topographique ;
- Le tableau « Durées prévisionnelles détaillées par compétences demandées ».

Les date et heure limites de remise des prestations ont été fixées au vendredi 30/06/2017, au plus tard à 12h00.

Conformément au règlement de concours, une visite commune du site a eu lieu le mercredi 10/05/2017 à 14h00. Suite à cette visite, les différentes équipes pouvaient transmettre leurs questions au maître d'ouvrage.

Les réponses aux différentes questions, ainsi que les documents complémentaires demandés par les différentes équipes lors de cette visite, ont été envoyés à l'ensemble des candidats par mail le mercredi 24/05/2017.

B) Les prestations

Les trois candidats ont remis leurs prestations dans les délais impartis.

Dans le cadre du concours, ***l'anonymat est obligatoire***. Dans le règlement de concours, il a été convenu de codifier les projets reçus par deux lettres et deux chiffres.

Le secrétariat du concours a affecté aux pièces nominatives et à chaque pièce du dossier de chaque concurrent un code respectif **GB54, PL78 et XM97**.

Une commission technique a vérifié la conformité des esquisses avec le programme établi, la pertinence des dispositifs techniques et environnementaux proposés, la cohérence des coûts des projets de chaque équipe et leur adéquation avec l'enveloppe estimative financière, ainsi que les possibilités d'évolution du projet.

Un rapport de synthèse de ces travaux préparatoires a été présenté lors du 2^{ème} jury de concours réuni le vendredi 08/09/2017.

Les trois projets ont été examinés selon les critères énoncés dans le règlement de concours et l'avis de concours, à savoir du plus important au moins important :

- Pertinence du parti architectural et intégration au site ;
- Respect du programme et qualité de fonctionnement du site (fonctionnalités des espaces sportifs, cohérence et lisibilité des flux et circulations) ;
- Prise en compte de la qualité environnementale du bâtiment (conception bioclimatique, démarche QEB...), qualité et pérennité des prestations techniques proposées, facilités d'entretien et de maintenance ;
- Cohérence et maîtrise des coûts et délais.

Les arguments développés pour chaque esquisse sont les suivants :

Projet GB 54 :

L'édifice est installé en fond de parcelle et entouré d'arbres de hautes tiges. Le parvis extérieur, couvert par un généreux porte à faux, signale l'entrée du complexe. L'ensemble des fonctions sont installées dans un même volume bâti : ainsi la salle multisports, installée à l'étage avec ses locaux de stockage, se superpose aux vestiaires et

locaux de stockages dans la même hauteur que le gymnase, et les gradins sont accessibles également depuis l'étage. Cette optimisation en volume permet de limiter l'emprise au sol, d'intégrer en retrait les places de stationnement de l'entrée au nord de l'équipement pour améliorer l'insertion du bâti dans l'environnement.

L'implantation du bâtiment, directement dans le prolongement de la voie d'accès, permet ainsi une visibilité optimale de l'équipement.

D'un point de vue fonctionnel, les espaces d'accueil et les locaux supports offrent une bonne ventilation des locaux et une lisibilité intéressante des espaces.

La marche en avant des flux est respectée, l'agencement des locaux est rationnel et limpide. Toutefois, un surdimensionnement des espaces nécessitera un travail complémentaire et des arbitrages pour réduire les surfaces.

Les circulations des différents usagers sont cohérentes. Toutefois, le nombre d'issues de secours prévues pour la tribune est à compléter.

L'approche environnementale du projet est cohérente, mais l'isolation propose une performance moindre et certains aspects nécessitent un approfondissement : nature des occultations, confort estival, production de froid...

Au niveau architectural, la forme parallélépipédique du bâtiment, rehaussée par un travail sur la façade en bardage métallique et baies vitrées, rend le bâtiment particulièrement élégant.

L'estimation financière du projet est légèrement supérieure à celle allouée par le maître d'ouvrage, mais un travail sur la réduction des surfaces devrait permettre de s'en rapprocher.

Projet PL78 :

Le bâtiment propose une architecture très compacte calée dans l'angle de la parcelle. Les places de stationnement, placées en front de bâtiment, nuisent à l'intégration du bâti.

Le gymnase se décompose en trois volumes emboîtés, mais leur découpage n'est pas abouti et le traitement de façade, de type quasi industriel, avec des couleurs fades, appauvrit l'image du bâtiment. Au niveau architectural, la façade principale, la plus visible depuis l'espace public, manque d'animation, et l'aspect métallique accentue la volumétrie de l'ensemble, déjà imposante.

L'ensemble des espaces sont répartis sur un même niveau, selon un agencement qui manque de lisibilité et de rationalité. Les espaces sportifs et les vestiaires sont bien pensés. Toutefois, on constate un problème de circulation entre les vestiaires sud et le plateau sportif. L'infirmerie est également mal positionnée (éloignée des terrains de sport).

L'aspect environnemental du bâtiment a été bien traité avec des protections solaires, une forte isolation, une étude approfondie de l'éclairage naturel et des propositions relatives à la production de froid et à l'utilisation des eaux de pluies.

Au niveau financier, le projet est le plus proche de l'enveloppe financière allouée par le maître d'ouvrage.

Projet XM97 :

Le projet conçu est implanté en fond de parcelle. Les stationnements placés devant le bâtiment réduisent les dimensions du parvis et l'accessibilité du site.

Les différents volumes fonctionnels sont traités de façon unitaire et sobre. Le bâtiment est partiellement enterré pour limiter l'impact du projet dans le paysage. Le traitement retenu pour la façade, en bois, apporte une intégration qualitative mais la pérennité de ce matériau n'est pas assurée. Le traitement de la zone d'entrée forme un patio sensé renforcer la relation dedans – dehors. Si le principe est intéressant, il ne semble pas justifié dans un environnement aussi naturel, et il nuit à la lisibilité de l'accès, en créant une entrée à « rebrousse-poil ».

Les espaces sont répartis sur un rez-de-chaussée haut et un rez-de-chaussée bas. Ce concept intéressant n'est toutefois pas abouti car la séparation des usagers n'est pas effective (accès aux tribunes et aux sanitaires). Le projet présente aussi d'autres dysfonctionnements. Par ailleurs, de nombreux espaces et circulations sont surdimensionnés.

L'aspect maintenance a été correctement approfondi et l'approche environnementale est cohérente. Toutefois, certains aspects comme l'utilisation des eaux de pluie et la production de froid ne sont pas abordés.

D'un point de vue économique, l'estimation du projet dépasse très largement l'enveloppe financière allouée par le maître d'ouvrage.

A la suite de l'étude de chaque dossier, le Jury a proposé le classement suivant :

- **1^{er} : Projet GB54**
- **2^{ème} ex aequo : Projets PL78 et XM97**

Le Jury a également proposé d'attribuer aux trois candidats l'indemnité maximale prévue à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) et à l'article 10 du règlement de concours, à savoir 12 000,00 € T.T.C.

Le Jury, au vu de l'analyse et de l'examen des projets, a souhaité questionner l'équipe classée en 1^{ère} position par mail et a dressé la liste des questions à lui poser.

A l'issue de ce classement, une fois les observations et les points nécessitant des éclaircissements consignés dans le procès-verbal, l'anonymat a été levé :

- **1^{er} =** Projet GB54 - Equipe LINK ARCHITECTES ASSOCIES / SARL DOUCERAIN DELZIANI ARCHITECTES / CABINET DENIZOU / NICOLAS INGENIERIE / GENIE ACOUSTIQUE / BATISERF / B INGENIERIE.
- **2^{ème} ex aequo =**

- Projet PL78 - Equipe NICOLAS C. GUILLOT / SLETEC / éEGENIE / ACOUPHEN.
- Projet XM97 - Equipe COMPOSITE / TPF INGENIERIE.

Une fois le procès-verbal signé, l'enveloppe contenant le prix a été ouverte pour chaque équipe.

- Le projet GB54 – Groupement LINK ARCHITECTES ASSOCIES / SARL DOUCERAIN DELZIANI ARCHITECTES / CABINET DENIZOU / NICOLAS INGENIERIE / GENIE ACOUSTIQUE / BATISERF / B INGENIERIE propose, sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 2 800 000,00 € H.T. soit 3 360 000,00 € T.T.C., un taux provisoire de rémunération de 13,49 % soit un forfait provisoire de rémunération de 377 832,00 € H.T. soit 453 398,40 € T.T.C.
- Le projet PL78 – Groupement NICOLAS C. GUILLOT / SLETEC / éEGENIE / ACOUPHEN propose, sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 2 800 000,00 € H.T. soit 3 360 000,00 € T.T.C., un taux provisoire de rémunération de 14,635 % soit un forfait provisoire de rémunération de 409 788,40 € H.T. soit 491 746,08 € T.T.C.
- Le projet XM97 - Groupement COMPOSITE / TPF INGENIERIE propose, sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 2 800 000,00 € H.T. soit 3 360 000,00 € T.T.C., un taux provisoire de rémunération de 13,25 % soit un forfait provisoire de rémunération de 371 000,00 € H.T. soit 445 200,00 € T.T.C.

Les offres des trois candidats sont conformes. Elles comportent, comme demandé dans le règlement de concours, la grille de répartition des honoraires de maîtrise d'œuvre par phase et par co-traitant dûment complétée.

C) Le dialogue avec l'équipe classée en première position par le jury

Selon l'article 88 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics, le Jury peut convier chaque concurrent à répondre à ses interrogations, qu'il a consignées dans le procès-verbal d'examen des projets.

Ces questions ont donc été adressées à l'équipe retenue par le jury en premier par mail le 12/09/2017. Elle avait jusqu'au 19/09/2017 à 12h00 pour répondre.

Les réponses apportées ont permis de préciser certains éléments du projet GB54 retenu par le jury. L'équipe s'engage en effet à apporter des améliorations quant aux aménagements extérieurs (largeur du cheminement piétonnier, aménagement d'un stationnement vélo, plantation d'arbres sur le parvis,...) et à l'organisation fonctionnelle du bâtiment en partenariat avec la maîtrise d'ouvrage (optimisation des espaces de circulation, de la salle multisports,...).

Après réception de l'avis et du procès-verbal du jury, après examen de l'enveloppe contenant le prix, et, au vu des réponses apportées par l'équipe, cette dernière est choisie par le pouvoir adjudicateur et est donc désignée lauréate du concours.

Conformément à l'article 10 du règlement de concours et à l'avis de concours, les équipes non retenues recevront une indemnité de 12 000 € T.T.C. chacune pour les prestations remises dans le cadre de ce concours, l'indemnité du candidat retenu étant incluse dans le forfait provisoire de rémunération (article 88-IV du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics). Les équipes non retenues sont :

- Groupement NICOLAS C. GUILLOT / SLETEC / ÉEGENIE / ACOUPHEN.
- Groupement COMPOSITE / TPF INGENIERIE.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe LINK ARCHITECTES ASSOCIES / SARL DOUCERAIN DELZIANI ARCHITECTES / CABINET DENIZOU / NICOLAS INGENIERIE / GENIE ACOUSTIQUE / BATISERF / B INGENIERIE dont LINK ARCHITECTES ASSOCIES est le mandataire sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 2 800 000,00 € H.T. soit 3 360 000,00 € T.T.C. et d'un forfait provisoire de rémunération de 377 832,00 € H.T. soit 453 398,40 € T.T.C.**
- **Autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce marché de maîtrise d'œuvre et à engager toutes les formalités administratives adéquates (si nécessaire).**

ANNEXE AU RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Objet : Plan de mandat – Attribution d'un marché public – Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un gymnase au Bourg

Les soixante-trois (63) candidatures reçues dans les délais impartis sont les suivantes :

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire ARCANE (architecture et économie) / CTG (structure) / CET (fluides) / ECHOLOGOS (acoustique) / CANOPEE (HQE) / ALP'ETUDES (VRD)

- Groupement avec mandataire solidaire MADIGNIER (architecte) / HYBRID (architecte co-traitant et VRD) / COGECI (structures) / THERMI FLUIDES (fluides, thermique, HQE, VDI, SSI) / PROCOBAT (économie) / GAMBACOUSTIQUE

- Groupement solidaire PLOTIER (architecture & OPC) / CETIS (structures béton) / ETI SAS (structures métalliques) / CENA (fluides) / SOUBEYRAN & FOURNIER (économie) / BET ALTIA (acoustique) / WILLEM DEN HENGST (paysagiste)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire NICOLAS C. GUILLOT (architecture) / SLETEC (fluides & économie, SSI, VRD) / ÉGÉNIE (HQE) / ACOUPHEN (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire RAMEL & BOUILHOL (architecture & OPC), LP VERNAY (économie) / COGECI (structures) / THERMI FLUIDES (fluides) / EXACT (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire BABYLONE (archi) / BETREG (fluides, VRD, économie, HQE, structures) / LASA (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire AU*M (architecture) / COSINUS (éco. VRD) / SYNAPSE (structures & fluides) / HOLIS CONCEPT (HQE/QEB) / GENIE ACOUSTIQUE (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire A5A (architecture) / CET ING (économie, BET TCE, SSI, thermi, HQE, OPC) / SERIA (BE sports et VRD) / CAP HORM NOLUTIONS (acoustique) / TRANS-FAIRE (HQE)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire AEA – Agence Engasser et Associés (architecte urbaniste) / CHAVENEAU (archi) / QUADRIPLUS (TCE, économie, VRD, HQE, ing, environnementale et thermique) / ALTIA (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire ATELIER LA PASSERELLE (archi) / COGECI (structures)/INDDIGO (fluides et thermiques)/CABINET GRASSET (éco)/SIAF ING (VRD)/PEUTZ (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire MAUCOURT XAVIER (architecture) / VENATHEC (acoustique) / TPF Ingénierie (BE Technique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire GOUDENEGE & ASSOCIES (architecture) / QUADRIPLUS (Structures, VRD, fluides, énergie, thermique, génie électrique, acoustique, économie) / ETAMINE (HQE, DD)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire ATLAS (architecture) / KORELL (éco, VRD) / R AGENCE (fluides, CVC, thermique, plomberie, CFO, CFA, CSSI) / TEM PARTNERS (structure) / EODD INGENIEURS CONSEILS (HQE)/GENIE ACOUSTIQUE (acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire TRI-O (architecture, HQE, OPC) / AUGER RAMBEAUD (architecture HQE) / SLETEC (structures, fluides, QEB, VRD, économie) / SERIAL (acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire BORIS BOUCHET (architecture, urbaniste) / AÏA (structures, VRD) / AI ENVIRONNEMENT (fluides, thermique, qualité environnementale, SSI) / CS2N (éco)/AGNA acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire STUDIO GARDONI (architecture, HQE, BIM) / TEM PARTNERS (économie, QEB, VRD) / DPI DIDIER PIERRON (structures) / CABINET STREM (fluides) / ACOUPHEN (acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire MOON SAFARI (archi) / CET INGENIERIE (éco, structures, fluides, thermique, SSI) / EODD InGENIERIE (HQE) / ECHOLOGOS (acoustique) / SERIA (VRD)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire TEKHNÊ (archi)/eEGENIE (QEB)/STREM (Fluides, SSI)/DPI (Structure béton)/ARBORESCENCE (Structure bois)/CABINET DENIZOU (éco, VRD)/PEUTZ (acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire AEA Soldermann-Ortiz-Lang-Thielmann-Real (architecture) / PERILLAT (architecture) / SYNAPSE (structure, fluides, VRD) / REZ'ON (acoustique) / EODD (QEB) / ALPHA PROCESS (économie)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire SORIA (architecture) / GBA&Co (économie) / PURE INGENIERIE (structure, fluides, VRD) / REZ'ON (acoustique) / ETAMINE (QEB)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire NOVAE (architecture) / KORELL (économie et VRD) / BET RABEISEN (structure B.A.) / DOMO FLUIDES (fluides, SSI)/ARBORESCENCE (structure bois) / ACOUPHEN (acoustique) / SCOP TRIBU LYON (QEB/HQE)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire ARCHIPENTE (architecture) / BLACHIER (architecture) / LIGNALITHE (structures bois béton) / GBA&CO (économie, VRD) / SOCA INGENIERIE (fluides, QEB) / REZ'ON (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire COMPOSITE (archi)/TPF INGENIERIE (éco, structure, fluides, QEB, cuisiniste, acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire BRUHAT & BOUCHAUDY (architecture) / I.T.C. (structure & VRD) / SYLVA CONSEIL (structure bois) / CETEB INGENIERIE INGENIUM (fluides) / CM ECONOMISTE (éco) / SALTO INGENIERIE (acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire METROPOLIS (archi, OPC, QEB, VRD)/SYNAPSE CONSTRUCTION (structure, fluides, électricité, CVC, SSI), ARBORESCENCE (structure bois)/KORELL (éco)/ETAMINE (HQE-BBC)/PEUTZ (acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire FERRAND-SIGAL (archi, OPC) / TPF INGENIERIE (BET TCE QEB, structure, fluides, VRD, acoustique, éco)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire RAPHAEL PISTILLI (études archi) / SLETEC INGENIERIE (études QEB, techn structure, techn fluides, VRD, économie, OPC) / GENIE ACOUSTIQUE (acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire SECOND-GUYON ARCHITECTES (architecture - mandataire) / SLETEC INGENIERIE (structure, fluides, VRD) / GEC RHONE-ALPES (économie) / SE&ME (environnement) / EXACT ACOUSTIQUE (acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire HTVS ARCHITECTURE (architecte mandataire) / SYNAPSE CONSTRUCTION LYON (fluides, électricité, SSI, structure, économie, VRD) / ETAMINE (HQE) / ACOUPHEN (acousticien)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire LINK ARCHITECTES ASSOCIES (architecture) / SARL DOUCERAIN DELZIANI ARCHITECTES (architecture) / CABINET DENIZOU (économie) / NICOLAS INGENIERIE (fluides - QEB) / GENIE ACOUSTIQUE (acoustique) / BATISERF (structures) / B INGENIERIE (VRD)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire AAMR AGENCE D'ARCHITECTURE MORIN-ROUCHERE (architecture - économie - ingénierie sportive) / ABAC INGENIERIE (fluides, structure, QEB, SSI) / ACOUPHEN (acoustique) / KORELL (VRD) / A2C SPORTS (OPC - ingénierie sportive, suivi du chantier)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire ATELIER DU PONT (architecte mandataire) / CET INGENIERIE (BET TCE, économie, VRD) / ABC DECIBEL (acoustique) / PLAN 02 (ingénierie environnementale)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire ARCHIPEL (architecture - choix du mobilier - signalétique, mandataire) / BETREC IG (structure, économie, VRD) / THERMIBEL (fluides - thermique - SSI) / CANOPEE (HQE) / ECHOLOGOS (acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire INEX-A ARCHITECTES (architecture - mandataire - référent HQE/QEB - OPC) / CESII (économie) / SECOBA (études techn structure) / CENA INGENIERIE (études techn fluides) / CHANEAC (VRD) / IN SITU Ingénierie & acoustique (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire Régis ROUDIL Architectes (architecture - mandataire) / TPFi INGENIERIE (BET TCE)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire U BAHN (architecture) / PURE INGENIERIE (BET TCE - structure, fluides, VRD, économie) / VIZEA (environnement - QEB) / GENIE ACOUSTIQUE (acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire B CUBE (architecture - mandataire) / PROCOBAT (économie) / THERMIBEL (fluides + acoustique) / COGECI (structure) / C²i CONSEIL CONCEPTION INGENIERIE (VRD) / ARBOR&SENS (HQE)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire ATELIER NOMADES ARCHITECTURES (maître d'œuvre) / SYNAPSE CONSTRUCTION (structure - techniques en fluides - études QEB) / COSINUS (économie) / BETIP (VRD) / EAI (acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire CHABAL ARCHITECTES (architecture - mandataire) / ICS (structure) / CET (fluides, électricité, thermique, SSI) / PROCOBAT (économiste) / CANOPEE (HQE, ingénierie environnementale) / H2MPC (paysagiste, VRD) / EAI (acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire GENIUS LOCI ARCHITECTE (architecture - mandataire) / TECO (économiste, fluide et VRD) / ETAMINE (QEB) / ALHYANGE (acoustique)
- Groupement conjoint PERRAUDIN ARCHITECTES (architecture, urbanisme design, HQE) / BETREC IG (structure, fluides, thermique, VRD) / GEC RHONE-ALPES (économie de la construction) / LASA SUD-EST (acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire BRENAS DOUCERAIN ARCHITECTES (architectes - mandataire) / BETREC IG (structure, économie et VRD) / THERMIBEL (fluides et acoustique) / TERRE ECO (QEB)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire X'TO ARCHITECTES (architecture, OPC - mandataire) / SYNAPSE CONSTRUCTION (structure, fluides, SSI, VRD) / ESPINAL INGENIERIE (économie) / SE & ME (HQE) / EAI (acoustique)
- Groupement solidaire ATELIER D'ARCHITECTURE TARDY (architecture - mandataire) / BUREAU MICHEL FORGUE (économie) / BUREAU D'ETUES PLANTIER (structure) / BET BELLUCCI (fluides, électricité) / ACOUSTIQUE France (acoustique) / TECTA (VRD) / ETAMINE (HQE) / GLOBAL (OPC)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire GUYARD BREGMAN ARCHITECTES-URBANISTES (architecture - mandataires) / BETREC IG (économie, structure, VRD, QEB, fluides, électricité-SSI, thermique) / REZ'ON (acoustique)
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire DEDALLE (architecture) / SCOPING SA (BET pluridisciplinaire - économie) / GAMBIA (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire Y ARCHITECTES (architecture - OPC - mandataire) / ESCALE ARCHITECTES (architecture) / KEO INGENIERIE (économie ; structure ; VRD) / KEO FLUIDES (fluides) / UNISSON INGENIERIE (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire TECTONIQUES ARCHITECTES (architecture - mandataire) / TECTONIQUES INGENIEURS (économie, fluides, VRD) / ARBORESCENCE (structure bois et enveloppe) / DB VIB CONSULTING (acoustique) / eEgénie (QEB)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire BAC ARCHITECTES (architecte mandataire) / ATELIER ARCO ARCHITECTURE (architecte associé) / ICEGEM (économie, fluides) / DIDIER PIERRON DPI (structure) / EAI (acoustique) / TRAIT D'UNION (VRD) / SE & ME (QEB)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire MARS (architecture) / BATISERF (structure, VRD) / CHOULET (fluides, HQE, environnementale, thermique) / BUREAU MICHEL FORGUE (économie) / ALTERNATIVE (acoustique) / ARPEGE (OPC)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire FUTUR A (architecture) / TPF INGENIERIE (BET TCE économie, structure, fluides, électricité, courants forts, courants faibles, SSI, QEB, acoustique, VRD)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire B+C (architecture) / SAS I.G.C. (structures, fluides, études thermiques, CSSI, VRD, OPC) / VENATHEC (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire RUE ROYALE (architecture) / ARCHIMEN (structure, fluides, économie, VRD, QEB) / DECIBEL (acoustique) / GTIF (OPC)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire ATELIER 4 + (architecte mandataire) / TECO (fluides, structure, VRD, économie) / CPOS (HQE) / ACOUPHEN (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire R2K ARCHITECTES (architecte - mandataire) / ARBORESCENCE (structure bois, béton) / ACOUSTB (acoustique) / PE2C (économie) / THERMI-FLUIDES (fluides, SSI, HQE) / Ingénierie des Alpes (VRD)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire FACE A (architecte, mandataire) / Cabinet DENIZOU (économie et VRD) / COGECI (Structure) / GLM Etudes Techniques (fluides) / EODD Ingénieurs Conseils (HQE) / EXACT ACOUSTIQUE (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire HANNOUZ JANNEAU (architecte, urbanisme, paysage, mandataire) / BETOM INGENIERIE (BET pluridisciplinaire structure, thermique fluides, VRD, économie, QE, SSI) / CAP TERRE (HQE, qualité environnementale) / ACOUSTIQUE & CONSEIL (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire ZOOMFACTOR ARCHITECTES (architecture) / SYNAPSE CONSTRUCTION LYON (fluides, électricité, structure + qualité environnementale) / RHON'ECO (économie) / REZ'ON (ingénierie acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire ATELIER O-S ARCHITECTES (architecte, urbaniste, OPC, BIM Manager - mandataire) / SIBAT (structure, fluides, économiste, HQE-ingénierie environnementale, OPC, VRD) / DCA (acousticien)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire DEESSE 23 ARCHITECTURE (architecte - mandataire) / OTEIS (structure, fluides, SSI, VRD, HQE, OPC, économie) / ITAC (acoustique)

- Groupement conjoint avec mandataire non solidaire ROUBY HERMMELE ARCHITECTES (architectes mandataires) / OTE Ingénierie (structure, fluides, thermique -chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, sanitaire, électricité-, VRD, économie, coordonnateur SSI, acoustique) / OTELIO (HQE)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire RODA ARCHITECTES (architecte mandataire) / KORELL (économie et VRD) / ETAMINE (HQE) / EAI (acoustique) / L'INGENIERIE CLIMATIQUE (fluides-thermique) / VESSIERE & Cie (Structure)

- Groupement conjoint avec mandataire solidaire E COMBAREL - D MERREC ARCHITECTES (architecte, mandataire) / TPF INGENIERIE (structure, fluides, VRD) / BUREAU MICHEL FORGUE (économiste) / TERRAO Lyon (HQE - Ingénierie environnementale) / ACOUPHEN (acoustique)